

Nouveaux accords bilatéraux: la Suisse également demandeuse

OPINION. Vouloir dissocier la partie institutionnelle des accords sectoriels en organisant deux votes sur le paquet d'accords, c'est oublier la genèse de ces nouvelles bilatérales, écrit notre chroniqueur François Nordmann



Le président de la Confédération Guy Parmelin avec la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, après la signature du paquet d'accords. Bruxelles, 2 mars 2026. — © PETER KLAUNZER / keystone-sda.ch



François Nordmann
ancien diplomate, chroniqueur

Publié le 15 avril 2026 à 11:35. / Modifié le 15 avril 2026 à 19:41.
⌚ 3 min. de lecture



Résumé en 20 secondes ⓘ



00:00

Nouveaux accords bilatéraux: la Suisse également dema...

Un article de François Nordm...

04:28

1.0x

||ElevenLabs

La campagne au sujet des nouveaux accords avec l'Union européenne se déroule à un rythme soutenu depuis la publication du [message du Conseil fédéral](#) aux Chambres il y a un mois. Ces accords seront-ils soumis au référendum facultatif, comme le veut le Conseil fédéral, ou au référendum obligatoire, comme le demandent certains députés? Des experts ont été commis, dont les avis divergents n'ont guère été concluants. Il incombera au parlement d'en décider au terme de l'examen des textes, en fin d'année.

Publicité

Contenus Partenaires

Sauver des vies.

Pompiers en entraînement de sauvetage chez Mercedes-Benz.

[En savoir plus](#)

Une autre idée a surgi au parlement pour mettre des bâtons dans les roues du projet gouvernemental: organiser non pas un seul scrutin sur le paquet d'accords, mais deux. On voterait séparément sur les aspects institutionnels et sur les nouveaux accords sectoriels, à plusieurs mois d'intervalle. On mettrait aux voix d'abord la partie générale, puis dans un second temps les accords relatifs à l'électricité, la sécurité des denrées alimentaires et la coopération dans le domaine de la santé publique.

Lire aussi: [A Bruxelles, Guy Parmelin signe les bilatérales III que son parti transperce à coups de hallebardes](#)

Signer une fois

Or toute l'approche du Conseil fédéral reposait sur l'idée qu'il serait plus facile de faire adopter les réformes apportées au fonctionnement des accords, plus abstraites et souvent de caractère plus juridique, si on leur adjoignait des mesures concrètes portant sur de nouveaux secteurs économiques - d'où le «paquet». Et voilà qu'une majorité parlementaire semble se dessiner pour détricoter cette construction, qui était au cœur de la négociation et qui devait se distinguer de la méthode utilisée pour feu l'accord-cadre rejeté en 2021...

La manœuvre en cours a en fait pour but d'éviter que l'éventuel rejet de l'accord sur l'électricité n'entraîne le naufrage de l'ensemble du paquet: le dispositif institutionnel aurait plus de chances de survivre. Ceux qui s'opposent à l'accord sur l'électricité ne souhaitent pas nécessairement l'échec de l'accord institutionnel. Mais pour Bruxelles, le paquet voulu à l'origine par la Suisse forme un tout et l'on ne saurait en dissocier les éléments. Le Conseil fédéral avait eu fort à faire pour convaincre la Commission européenne en 2022 du bien-fondé de sa nouvelle tactique. S'il est désavoué sur ce point par le parlement, il devra affronter l'hostilité de l'Union européenne.

Une modernisation indispensable

Ce qui frappe aussi dans le débat public sur ces accords est l'absence de recul historique. On entend dire que la Suisse n'avait pas besoin de moderniser les accords bilatéraux qui fonctionnaient assez bien de son point de vue; que c'est l'UE qui a insisté pour les adapter et qui serait donc demandeuse. Dans les faits, l'UE se plaignait depuis 2008 de la manière dont la Suisse appliquait la libre circulation des personnes, assortie des mesures d'accompagnement unilatérales. Celle-ci créait de l'incertitude juridique au sein du marché européen, ce qui aux yeux de la Commission condamnait la voie bilatérale. Elle n'avait aucun moyen de redresser la situation depuis que la Suisse avait formellement retiré sa demande d'adhésion à l'UE. L'UE ne pouvait tolérer l'existence au sein de son marché d'une zone qui ne respectait pas le droit communautaire, d'où l'idée de créer une juridiction qui rétablirait l'unité du droit européen.

Publicité





La libre circulation est l'un des principes fondateurs de l'UE. C'est elle qui fonde la coopération en matière scientifique et universitaire: sans libre circulation, pas de participation au programme Horizon ou Erasmus +. La Commission a rappelé cette règle, inscrite dans l'accord de coopération, avant le vote du 14 février 2014 sur «l'immigration de masse». La Suisse ayant accepté l'article constitutionnel qui donnait un coup de couteau à la libre circulation des personnes, elle a suspendu la mise en œuvre desdits programmes puisque l'on portait atteinte à leur base. Démarche prévisible, annoncée, légale mais prise comme une «sanction» et dénoncée comme telle.

Lire aussi: [Erasmus+, générations perdues?](#)

A la vérité, dans les deux cas, l'Union a réagi à des positions non conformes prises par la Suisse, ainsi rappelée à l'obligation de respecter les traités. La Suisse avait donc intérêt à faire valider ses pratiques et à obtenir de nouveaux accords bilatéraux tenant compte de ses intérêts, notamment en matière de libre circulation.



En toute transparence

Le Temps publie des chroniques, rédigées par des membres de la rédaction ou des personnes extérieures, ainsi que des opinions et tribunes, proposées à des personnalités ou sollicitées par elles. Ces textes reflètent le point de vue de leurs autrices et auteurs. Elles ne représentent nullement la position du média.

NOS LECTEURS ONT LU ENSUITE



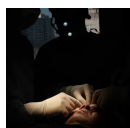
Le bonheur d'une Suisse sans enfants

Publié le 12 avril 2026 à 07:03. Modifié le 8 juin 2026 à 10:25.



L'Union européenne taxera bien l'acier suisse à 50%

Publié le 14 avril 2026 à 17:00. Modifié le 14 avril 2026 à 17:01.



Les soldats ukrainiens blessés sont infectés par des bactéries résistantes, dans les hôpitaux plus que sur le front

Publié le 9 avril 2026 à 15:03. Modifié le 9 avril 2026 à 15:32.



A Paris, Lilo Baur transpose «La Puce à l'oreille» dans un chalet et le spectacle est parfaitement givré

Publié le 15 avril 2026 à 07:36. Modifié le 15 avril 2026 à 11:48.